

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 21 FEVRIER à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier
Adjoint

DATE DE CONVOCATION

15 FEVRIER 1991

DATE D'AFFICHAGE

15 FEVRIER 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN,
BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint
Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU, COASSIN,
DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MONNARD, MOULINEAU, Mme PARROU,
M. REVOLAT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. LE GUEUT
M. MARCONI par M. REVOLAT

ABSENTS- EXCUSES : M. le Maire, MM. ALCHEP, ALONSO, BARON, BARRIERE,
LACOTTE, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SABATHIER, TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 20
Nombre de Votants : 22

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Participation financière de la Ville aux travaux à réaliser au
Collège Henri Dunant

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 23 Janvier 1991, le Président du CONSEIL GENERAL de Charente Maritime nous a informé des travaux à réaliser au Collège Henri DUNANT en 1991.

A cet effet, un projet de convention n° 91.33 à conclure entre la Ville de ROYAN et le CONSEIL GENERAL a été transmis à la Ville.

Le taux de participation des Communes, pour l'année 1991, est de 20,16% du montant hors taxe des travaux.

Les travaux d'investissement à réaliser au Collège Henri DUNANT se décomposent comme suit :

- GROS TRAVAUX	303.541,32 Frs HT	360.000,00 Frs TTC
- remplacement de portes et volets roulants		
- Travaux dans les salles de technologie		
- Réparation de fonds de coque des ateliers		
- Réfection du parking		
- CHAUFFAGE	50.590,22 Frs HT	60.000,00 Frs TTC
	<hr/>	<hr/>
TOTAUX	354.131,54 Frs HT	420.000,00 Frs TTC

Participation intercommunale

$$354.131,54 \text{ Francs} \times 20,16 \% = 71.392,92 \text{ Francs}$$

Cette participation intercommunale sera calculée en tenant compte du nombre d'élèves et du potentiel fiscal pondéré, entre les diverses communes scolarisant des enfants dans le collège.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- OUI l'exposé de M. le Rapporteur,
- VU le courrier en date du 23 Janvier 1991 du Président du Conseil Général de Charente Maritime,

- VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 15 Février 1991

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux à réaliser au Collège Henri DUNANT, proposé par le Président du CONSEIL GENERAL, d'un montant total de 420.000 Francs TTC

- d'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention n° 91.33, à intervenir entre le CONSEIL GENERAL et la Ville de ROYAN, relative aux travaux d'investissement à réaliser au Collège Henri DUNANT

- d'inscrire la somme correspondant à la participation de la Ville au budget primitif 1991.

Fait les jour, mois et an susdits,
Ont signés au registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 11 Mars 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général Adjoint